

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 29 (1941)

Heft: 597

Artikel: De-ci, de-là

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264199>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

IN MEMORIAM

Mlle Cordelia Haltenhoff (1854-1941)

Un nom qui évoque pour nous de lointains et bien vivants souvenirs. Le nom d'une amie et collaboratrice de la première heure de notre journal ; celui d'un membre actif pendant de longues années de l'Union des Femmes de Genève ; celui d'une féministe en un temps où nos idées paraissent souvent étranges à tout un public, et dans lequel, par conséquent, il fallait beaucoup de conviction et de courage pour entrer dans nos rangs. Mlle Cordelia Haltenhoff, qui vient de mourir à un âge très avancé, et après plusieurs années de maladie et de retraite, fut tout cela ; aussi notre journal tient-il essentiellement à rendre aujourd'hui hommage à sa mémoire.

Non point qu'elle ait été jamais une militante : c'était pour cela une nature à la fois trop pondérée et trop pacifique. Mais elle-même, femme d'une rare culture, d'un goût littéraire très sûr, d'un esprit philosophique qui se plaisait à l'examen des idées générales et des problèmes spirituels, elle refusait par ses compétences, ses connaissances et ses préoccupations l'absurde légende de la femme incapable de raisonner et de juger. Et d'autre part, il y avait en elle un sens social très développé, et assez rare dans sa génération, qui la conduisit toujours à s'intéresser directement aux activités de nos groupements féminins. C'est ainsi qu'elle fut un membre, non pas peut-être de la première, mais en tout cas de la deuxième heure, de cette Union des Femmes de Genève, qui va célébrer le cinquantième anniversaire de sa fondation, et qu'elle s'occupa avec un zèle tout particulier de sa bibliothèque, distribuant des livres, dirigeant les achats, prenant l'initiative de réunions de lectures et de discussion d'ouvrages de valeur. (C'est remonter bien loin dans des souvenirs que de la voir présider une séance de discussion justement sur les *Deux Femmes* de Seppel). Puis, quand vint l'autre guerre, et la terrible crise de chômage féminin, qui amena la création de l'Ouvroir de l'Union des Femmes, elle fut une de celles qui s'y intéressèrent immédiatement, lui consacrant de leur temps et de leurs peines ; et elle ne se retira de cette activité qu'après y avoir assuré son remplacement par celle qui, encore aujourd'hui y remplit les fonctions de trésorière, sa nièce, Mme E. Cherbuliez. Bureau de placement féminin de l'Union des Fem-

mes encore, visites de familles nécessiteuses pour l'œuvre qui porta longtemps le nom vieillot de Dispensaire des Dames, protection de l'enfance... elle trouvait du temps pour toutes ces activités, qu'elle remplissait avec une conscience scrupuleuse, à côté du travail littéraire pour lequel elle avait des dons spéciaux. Et c'est ici que se place sa collaboration au *Mouvement*.

Que d'articles dans notre journal sont signés par elle ! traductions de l'allemand ou de l'anglais, car elle était une linguiste excellente, l'allemand étant d'ailleurs sa seconde langue maternelle, résumés, comptes-rendus, adaptations, études... elle se chargeait avec la même obligeance et la même conscience de tout ce qu'on lui demandait, de même que, pendant les dernières années de l'autre guerre, elle fit partie de la petite équipe dévouée qui traduisait de l'anglais les articles du journal suffragiste international *Jus Suffragii*, pour l'édition française, qui paraissait alors à Genève. C'était, je crois, le genre d'activité littéraire qui lui convenait le mieux, une certaine timidité, une certaine difficulté à prendre son élan l'empêchant d'écrire d'elle-même et par elle-même ; et l'adaptation ou la traduction, avec leur variété, leur fidélité intelligente à la pensée et à l'expression de leur auteur lui offraient mille ressources de nuances et de recherches auxquelles elle se complaisait. Ce n'est pas d'ailleurs uniquement pour notre journal qu'elle employa ses dons, car des œuvres d'écrivains confédérés tenèrent aussi sa plume et nous avons été heureuse de retrouver son nom, parmi celles dont Mme Trudi Greiner citait récemment les mérites d'avoir contribué à faire connaître au public romand des publications d'outre Sarine.

Dévouée à chacun et à tous dans sa nombreuse famille — de beaucoup la cadette de plusieurs sœurs et d'un frère, le professeur Haltenhoff, l'oculiste distingué, elle était ainsi presque la contemporaine de ses neveux et nièces — Mlle Haltenhoff fut aussi une amie sûre et compréhensive, celle qui, comme la signataire de ces lignes, l'ont connue depuis leur enfance le savent, certes. Elle garda fidèlement, jusqu'au moment où la maladie l'obligea à la retraite, ce culte du souvenir, qu'avec reconnaissance, nous lui gardons aussi, en disant à sa famille, maintenant dispersée non seulement à travers la Suisse, mais à travers le monde, toute notre chaude sympathie et notre regret personnel.

E. Gd.

II. A l'Ecole d'Etudes sociales de Genève

Du rapport de la directrice, Mme Wagner-Beck, présenté à l'Assemblée générale tenue fin mai, nous extrayons les quelques renseignements suivants :

...Durant l'année 1939-1940, l'Ecole a été suivie par 114 élèves, dont 89 pour l'Ecole proprement dite, et 25 pour l'Ecole de laborantines. Comme l'on peut s'y attendre dans les circonstances actuelles, la plus forte proportion était de nationale suisse, soit 107 pour 7 étrangères. 58 étaient Suisses-romandes, 48 Suisses alémaniques, et 1 Tessinoise.

En 1940, 29 diplômes et 1 certificat ont été décernés à 21 élèves de l'Ecole, plus 7 laborantines, une gouvernante de maison et une élève de la Section technique de secrétariat. De ces 29 diplômes, 6 confirmaient aux candidates qui les ont obtenus le titre d'assistantes sociales et directrices,

d'établissements hospitaliers. Ce sont Mlle Durr, qui avait pris comme sujet le sort des Suisses rapatriées, et est maintenant assistante sociale d'un grand magasin pour ses succursales de Suisse allemande ; Mlle Fichter, actuellement assistante sociale à la Clinique psychiatrique de Bâle, qui avait fait une enquête sur *Les résultats obtenus par le placement familial dans le canton de Bâle-Ville* ; Mlle Marg. Holliger, qui, après avoir mené comme travail de diplôme une enquête sur le travail à domicile chez les passementiers à Bâle-Ville, a occupé temporairement, en raison de son prochain mariage, un poste à l'autorité tutélaire badoise ; Mlle Marthe Amez-Droz, à laquelle on doit le vaste travail sur la situation professionnelle et la formation des travailleurs sociaux en Suisse romande, dont notre journal a déjà parlé, et qui fonctionne maintenant comme secrétaire romande de *Pro Infirmis* à Zurich ; Mlle Suzanne Porte, qui s'est spécialisée dans les questions sociales connexes aux problèmes médicaux, d'abord par son enquête sur les anciens pensionnaires d'un établissement pour enfants difficiles et nerveux, et ensuite par ses fonctions actuelles chez un médecin ; et enfin Mlle Alice Lauber, qui dirige actuellement le Club de Jeunesse créé par le Cartel genevois H. S. M., et sur le travail de diplôme de laquelle, consacré aux conditions de vie et de travail des employées de restaurants, nous comptons revenir prochainement plus en détail.

Trois diplômes d'assistantes sociales, avec 12 mois de stage au lieu de 18, ont été décernés pour une étude sur les Suisses rapatriés, à Mlle Geneviève Gautier, actuellement mariée à un pasteur de la campagne genevoise, à Mlle Marie-Madeleine Vallotton (étude sur le coût minimum de l'existence à Lausanne) qui fonctionne comme assistante sociale à Berne à la « Jeunesse des Eglises françaises » et à Mlle Thérèse Vallotton, collaboratrice du pasteur P. Secrétan-Rollier, à Lausanne (travail sur *La mission morale et spirituelle du travailleur social*). Quant aux trois directrices d'établissements hospitaliers, ce sont Mmes Judith Jotterand, auteur d'une étude sur l'alcoolisme féminin, qui a été analysée dans nos colonnes, Trudi Funk, qui a pris pour sujet de son travail de diplôme le placement de jeunes Suisses alémaniques comme volontaires en Suisse romande, et qui, mobilisée fréquemment comme S.C.F., s'intéresse également à l'orientation professionnelle, et Mlle Simone Philippe, que ses études pour son travail de diplôme : *Que font les enfants de Chêne-Bourg après l'école*, ont dirigée vers la carrière d'éducatrice à laquelle elle se voue actuellement. Enfin, la seule gouvernante de maison diplômée au cours de cette dernière année, Mlle Ruth Baer, fonctionne comme directrice adjointe, à l'Orphelinat de la Pommière.

Si nous ajoutons à cette énumération que 8 élèves ont obtenu le diplôme de bibliothécaires-secrétaires, et 7 celui de laborantines, on aura une idée de la somme de travail accomplie à l'Ecole de Genève. Car il va bien de soi que les diplômes que nous avons cités ne constituent pas toute la préparation des élèves, préparation pour laquelle les stages pratiques obligatoires tiennent une part aussi importante, si ce n'est plus, que celle de l'enseignement théorique. Enfin, lors de l'Assemblée générale à laquelle ces renseignements furent donnés, une remarquable conférence du pasteur Secrétan-Rollier, commentant et exposant les principes et l'inspiration de son cours sur la mission spirituelle du travailleur social, fit réaliser à tous les assistants l'idéal élevé dont s'inspire l'enseignement social à Genève.

J. Gbd.

La réglementation de la prostitution en France

(Régime actuel)

Nous nous étions fait l'écho, il y a une année, des espoirs qui avaient fait naître certain décret du gouvernement de Vichy contre les souteneurs, duquel il semblait découler assez logiquement la suppression de l'odieuse réglementation. Hélas ! non seulement, et ainsi que nous l'avons relevé plus récemment, cette loi ne pouvait donner satisfaction parce qu'elle ignorait totalement la notion de lucre, pourtant si importante ; mais bien pire encore, un nouvel arrêté-type, daté du 24 décembre 1940, et signé par M. Peyrouton, alors Ministre-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, ordonne des mesures contre lesquelles ne peuvent que s'élever les plus vives protestations. Voici, d'après une brochure de la Ligue française pour le relèvement de la moralité publique, — et qui débute par un vibrant appel au Maréchal Pétain lui demandant de rapporter cet arrêté — quelles en sont les principales dispositions :

Un statut légal est accordé aux tenanciers de maisons de tolérance.

Le monopole de l'exploitation commerciale de la prostitution d'autrui est accordé à ces mêmes tenanciers.

Les préfets pourront organiser par voie d'arrêté le racolage public.

Toute femme, contrainte par le chômage ou la misère à la prostitution occasionnelle est réputée « femmes sans aveu » et livrée en fait à l'arbitraire policier le plus complet.

Il s'agit là, qu'on le comprenne bien, de « mesures-modèles » — si l'on ose s'exprimer ainsi dans ces cas odieux ! — et qu'une circulaire ministérielle enjoint aux préfets de la zone occupée de mettre le plus rapidement possible à exécution. Et d'après la Ligue de moralité publique, ces instructions ne sont que trop bien suivies, et entrent en vigueur de plus en plus ! Est-ce donc là ce que doit nous apporter l'« ordre nouveau » ? et n'y a-t-il pas une singulière ironie à comparer cet arrêté, qui légalise et organise le vice à tout ce que l'on nous raconte avec admiration sur la nouvelle inspiration de la jeunesse en France ?



DE-CI, DE-LÀ

Pour la mise en œuvre du plan Wahlen.

Le gros effort de l'extension des cultures en cette année de guerre 1941 n'est pas seulement un effort de travail et de volonté : c'est aussi, on l'a tout de suite relevé, un effort financier. Cela non seulement du fait de toute la main d'œuvre qu'exige la mise en culture de tant de régions, de notre pays, mais aussi parce que des semences, des engrais en grande quantité deviennent nécessaires, parce que le défrichement des prairies diminuera, dans certaines régions, la production laitière, etc. Aussi, pour permettre à tant de

et j'ai bon espoir qu'elle aboutira, dans un texte plus satisfaisant que celui de 1939.

— Le Gouvernement pourrait peut-être faire utilement appel à la collaboration des organisations féminines qui se sont toujours occupées de la question ?...

La duchesse sourit, mais sans relever cette interruption, continua :

— Un autre pas a été accompli avec la nouvelle loi sur le divorce qui reconnaît, comme vous l'avez sans doute remarqué, l'égalité des époux en cas de dissolution du mariage. Mais cela avait déjà été virtuellement obtenu par la loi de capacité civile. Ce qu'il y a de nouveau, c'est qu'aujourd'hui la femme abandonnée obtient une compensation...

— Il reste en somme à reconnaître à l'épouse de nouveaux droits dans le mariage...

— Evidemment, et si la femme a plus de droits dans le mariage, ce dernier sera plus durable. Les questions d'argent et celles relatives aux enfants peuvent desserrer l'union légitime. Or, si la femme mariée dispose d'une partie de ses biens, elle ne cherchera pas une libération dans le divorce pour recouvrer sa fortune. Quant aux enfants, il reste encore nombre de réformes à obtenir, puisque la mère, légalement, n'exerce pas la puissance paternelle. Celle-ci devrait être, comme par exemple au Portugal, partagée entre le père et la mère. Il y eut bien en 1935 un projet Péchard en faveur des droits de la mère, mais aucun rapport n'avait été présenté quand la guerre éclata.

Tel est notre travail sur le plan juridique. Sur le plan politique nous venons de marquer une étape : je veux parler de la loi par laquelle sont

Portraits de féministes

La Duchesse de la Rochefoucauld

Nous connaissons toutes l'activité de cette féministe française, que plusieurs d'entre nous se souviennent d'avoir rencontrée dans des Congrès ou des réunions. Il y a quelques années, elle fit en notre capitale fédérale une conférence très applaudie sur le *Féminisme en France* ; nous lisions aussi parfois son journal *L'Union Nationale des Femmes* : car Mme de La Rochefoucauld est, depuis 1930, présidente de l'*Union Nationale française pour le vote des femmes*.

Autour d'elle se groupaient plusieurs de celles dont la tâche était d'éclairer, d'instruire, de préparer à leur rôle les futures électrices. Pour cela, le groupement s'intéressait à des problèmes ardu de politique et d'économie et, dans ses Congrès « d'études parlementaires et budgétaires » l'on proclamait hautement que la femme, aujourd'hui étroitement mêlée à la vie du pays par son activité sociale, doit être admise à faire valoir ses droits.

Les circonstances ayant amené Mme de la Rochefoucauld à se fixer à Cannes, l'occasion pour nous était toute trouvée de la rencontrer. La simplicité charmante de son accueil nous mit tout de suite à l'aise, et la conversation prit immédiatement un tour intéressant. Après quelques échanges de vues, où la duchesse exprime sa grande amitié pour la Suisse, et se révèle parfaitement renseignée sur notre mouvement, les lattes soutenues dans tel ou tel canton, nos plus chères dirigeantes, elles répond à la question qui nous tient le plus à cœur, car nous voudrions surtout apprendre quel est, dans



Cliché Mouvement Féministe

La duchesse de La Rochefoucauld

le grand désarroi actuel, au milieu du bouillonnement des idées, des projets et des expériences, la situation de la femme en France au point de vue civique ?

Peu de temps avant la guerre, répond la duchesse, nous avions remporté une victoire sur le plan juridique, alors que Sénat et Chambre des

Députés avaient voté la loi du 18 février 1938 sur la « capacité civile de la femme mariée ». Cette loi mettait fin à une situation paradoxale, sanctionnée par le trop fameux Code Napoléon, d'après lequel les incapables étaient : les mineurs, les fous etc... les femmes mariées ! C'était donc là une victoire acquise. Ensuite, toujours sur le plan juridique, il y eut en juin 1939 un très important projet de loi pour la réforme du régime matrimonial. Mais, voté par le Sénat, la guerre arriva avant que la Chambre ne l'ait ratifié. Quand les hostilités commencèrent, les femmes ne pensèrent plus à leurs droits à elles : elles se mirent à la disposition de la cause commune pour la défense de la patrie.

— L'Union nationale des femmes subsista-t-elle néanmoins ?

— Oui. Pour mieux se rendre utile, ce groupement, comme beaucoup d'autres fit partie d'une association plus vaste : *Les Femmes au service de la Nation*, dont l'intense activité, par l'inallassable dévouement d'une foule de membres, se déploya dans différents domaines : ateliers donnant du travail aux femmes des mobilisés, tricot pour les soldats, aide aux réfugiés, cantines et centres d'accueil, personnel voyageur pour convoier les enfants, etc. : toutes les tâches en somme, dictées par les nécessités de l'heure...

...Après l'Armistice, les questions juridiques intéressant la femme et la famille furent soumises à l'attention du gouvernement du Maréchal Pétain et on parla de nouveau de la réforme du régime matrimonial. Cette importante réforme est actuellement étudiée au Ministère de la Justice ;

1 Voir à ce sujet le *Mouvement* No 565.

petits paysans, à tant de modestes cultivateurs, de faire face à cette tâche nouvelle, une œuvre d'entraide nationale a-t-elle été mise sur pied, qui a déjà fait procéder à une collecte au début de juillet, et au compte de chèques postaux de laquelle tous les dons de ceux qui n'auront pas été atteints par cette collecte seront les bienvenus. (Fonds en faveur de l'extension des cultures Lausanne 11 9200).

Succès féminins.

Miss Verena Holmes, la première femme qui ait pu faire partie de l'Institut de mécanique maritime et ferroviaire, a été nommée expert technique auprès du Ministère britannique du travail. Sa principale fonction sera de préparer pratiquement des femmes au travail de mécanique industrielle.

Dans sa séance du 4 juillet, le Conseil d'Etat neuchâtelois a admis au rôle officiel du barreau M^{lle} Ruth Robert, licenciée en droit. Nous félicitons la jeune avocate, qui a déjà en plus d'une occasion donné son appui à la cause suffragiste, et lui souhaitons une belle et fructueuse carrière. E. P.

Deux sous par semaine pour nos soldats...

Le Don National suisse vient de lancer une campagne de secours pour ceux de nos soldats dont le linge, mis à une rude épreuve par tant de mois de mobilisation, aurait un urgent besoin d'être remplacé, et cela malgré l'aide inestimable et dévouée de la Lessive de guerre. Or, un calcul très simple prouve que, là encore, la base démocratique est la meilleure, et que si chaque famille veut bien donner deux sous par semaine, le résultat financier dépasse de loin tout ce que pourraient offrir des Mécènes. En effet, il y a paraît-il dans notre pays un million de famille; si même seulement la moitié d'entre elles versaient chaque semaine cette pièce de dix centimes au fonds d'entraide, 50.000 fr. seraient ainsi récoltés en une semaine, 200.000 fr. en un mois... et ainsi de suite, chaque pointant faire facilement ce calcul. Bon succès donc à ce nouveau geste de solidarité !

De la situation et du rôle de la femme dans l'Etat

On nous écrivait de Finlande à la fin du printemps :

Les déléguées d'une trentaine de groupements féminins, tant suédois que finnois, se sont donné rendez-vous à Helsingfors le mois dernier pour discuter, au cours de deux journées, des questions intéressant toutes les femmes. De l'Association des femmes universitaires à celles des sages-femmes, en passant par la Fédération des ouvrières socialistes, etc., etc., toutes les catégories de femmes sont représentées.

L'ouverture solennelle a lieu dans la salle des fêtes de la Maison du Peuple. A l'entrée de cet édifice, d'allure un peu chaotique, où, il y a 23 ans, les derniers Rouges de la guerre civile soutenaient un siège meurtrier, trois grands drapeaux blancs à croix bleue flottaient au vent. Vingt-trois ans... une génération. La limousine présidentielle s'arrête, Mme Ryti, femme du président en descend. Dans les escaliers, des groupes de jeunes filles en costumes nationaux distribuent les programmes, pointent les billets. Dans la salle, plusieurs centaines de participantes et

sur l'estrade, une jeune femme en robe pastorale et rabat entonne un psaume que l'assistance chante dans les deux langues. Une courte allocution, une prière, puis un second psaume termine ces quelques minutes de recueillement. La femme du Président de la République est au premier rang.

Le discours d'ouverture est fait par la femme qui, avec son mari, a créé ici les plus vastes coopératives des pays du Nord. Un orchestre féminin exécute quelques morceaux de musique nationale. Les reporters et les photographes de la presse sont là. Ce matin tous les journaux souhaitaient la bienvenue au Congrès ; demain, en première page, ils donneront le compte rendu détaillé des conférences et discussions, et plus d'un consacrera son article de fond à cette manifestation ; la radio en portera jusqu'au fond de la Lapponie les faits marquants.

Courte interruption pour permettre aux participantes de langues suédoise de se rendre dans une autre salle. Les deux groupes linguistiques traitent du reste les mêmes sujets. C'est une maîtresse d'école primaire qui ouvre la série suédoise : *Ce que la guerre a enseigné au peuple finlandais*. Ensuite une députée parlera de l'apprentissage d'un métier pour les femmes. Puis ce sera : *Le service obligatoire féminin*, et demain une doctresse dira : *Ce que peuvent faire les femmes pour hausser le niveau de la santé publique*, et une députée exposera : *Le problème de la population*. Une directrice d'école parlera de l'influence du foyer sur la morale et une journaliste des *Devoirs de la femme dans la société moderne*.

Les devoirs, le devoir, notre devoir, voilà les mots qui sonnent le plus souvent. Du discours d'ouverture à cette dernière réunion, c'est le leit-motiv du Congrès. A cela rien d'étonnant, nos droits sont acquis depuis tantôt deux générations ; là-dessus plus de récriminations ni de discussions. Mais après l'enthousiasme qui a suivi l'obtention du droit de vote et de l'éligibilité, au commencement du siècle, et la vague de féminisme qui a succédé, une accalmie s'est faite et même, cela est humain, une certaine indifférence à l'égard de la représentation féminine au Riksdag. Or, à l'heure qu'il est, toutes les forces, toutes les capacités sont requises pour l'œuvre de reconstruction d'après guerre. Il s'agit de réveiller les consciences, de ranimer les volontés, de faire son devoir de citoyenne.

Ce qui frappe, le spectateur d'une réunion comme celle-ci, c'est la dignité et la calme assurance de toutes ces femmes. Toutes les conditions sociales, tous les partis sont représentés, et il est aussi évident qu'aucune de ces femmes ne se sent supérieure à une autre, qu'il est clair qu'aucune d'entre elles ne fait de complexe d'infériorité. Et ce n'est pas bonne grâce naturelle chez les unes et simplicité chez les autres : c'est que chacune se sait être un rouage utile, actif, nécessaire à la vie de la communauté, c'est surtout que chacune sait pouvoir compter sur l'appui de toutes.

Cette confiance, ce crédit fait à la femme, voilà le trait essentiel de la vie sociale en Finlande, voilà le ressort de toutes ces activités, l'origine de ce calme, de cette tenue. Mais il y a plus : l'esprit d'entreprise, la rapidité de décision et de réalisation sont les conséquences naturelles de cette confiance. Aujourd'hui plus que jamais, le pays a besoin de ces qualités-là. Mais cette confiance, ce crédit

derne, des femmes rêvent, de toute leur sensibilité aiguës par la souffrance, d'une société où triompherait l'amour et la paix.

Sur ces beaux mots d'espoir prit fin le bref interview. Et nous ne pûmes nous empêcher de souhaiter qu'il y ait en France beaucoup d'autres femmes dont la claire intelligence et l'équilibre réfléchi pourraient collaborer activement à l'œuvre de leur pays.

Mary NOGER.



Publications reçues

AD. FERRIERE, Dr. en sociologie : *Aime ton pays. Nos trois croix*. Editions des Nouveaux Cahiers. La Chaix-de-Fonds, 1 brochure. Rabais de 5 à 20 % pour fortes commandes.

La protection de la famille

Considérations et réflexions

Nous empruntons à la Commission de protection de la famille de la Société suisse d'utilité publique, dans laquelle siègent des représentants autorisés de l'activité sociale — mais y a-t-on fait appel au concours des mères de famille, dont la voix devrait cependant être la première à se faire entendre ?... — les déclarations suivantes, dont nos lecteurs apprécieront l'intérêt. Sans être complètement d'accord avec tous les points de vues exposés, nous pensons qu'il y a utilité à coordonner de la sorte par ces considérations les tendances les plus diverses qui se font jour actuellement dans ce domaine.

Nous reviendrons d'ailleurs sur cette question après les vacances, à propos de deux récentes brochures : *L'offensive de la vie* publiée par la Ligue du Gothard, et *Les problèmes de la famille au point de vue de la natalité* dans le canton de Neuchâtel, par M^{lle} M. Renaud. (Réd.).

1. La protection de la famille est nécessaire, et cela non seulement pour des motifs d'ordre démographique. En effet, et avec la grande majorité du peuple suisse, nous ne demandons pas seulement une protection de la famille parce que le chiffre de notre population est menacé, mais aussi pour les motifs suivants :

Parce que c'est au sein de la famille que l'individu est le mieux préparé pour la vie ;

Parce que la famille pauvre en enfants cache des dangers qui ne sont pas à méconnaître pour un sain développement de notre jeunesse ;

Parce qu'il est simplement équitable que celui qui accepte des charges multipliées dont bénéficie la communauté soit dédommagé et même privilégié en conséquence ;

Parce que des familles économiquement faibles, lorsqu'elles ont en plus à pourvoir à l'existence de plusieurs enfants, se trouvent même en temps normal, et à plus forte raison dans la période de crise actuelle, dans une situation qui appelle impérieusement des mesures de secours.

2. La protection de la famille ne doit pas se limiter à l'amélioration de la situation des familles nombreuses. Elle doit s'étendre à tous ceux qui ont à leur charge soit des enfants en petit nombre, soit des frères et des sœurs, soit des petits-enfants.

3. La protection de la famille ne doit pas être uniquement d'ordre économique. Elle doit tendre aussi au renouvellement et au développement de

l'esprit de famille, et éveiller le sentiment de la responsabilité et l'esprit de dévouement à l'égard de la génération qui monte. Elle doit également tendre à ce que la société et l'Etat fassent à la famille, dans tous les domaines qui dépendent d'eux, la place qui leur revient.

4. La protection économique de la famille est toutefois tout aussi urgente que tout autre mode d'action dans ce domaine. Car il est impossible que l'esprit de famille prospère et se développe au sein de la misère et du paupérisme.

5. La protection économique de la famille ne doit en aucune façon prendre un caractère d'assistance, qu'elle provienne de la philanthropie privée ou de la charité publique. Car ceux qui, en élevant une famille, travaillent dans l'intérêt de la communauté ont un droit évident à l'aide de celle-ci.

6. On peut recommander comme un moyen effectif, et par conséquent d'une application pressante, de protection de la famille, les allocations familiales. Versées par des caisses de compensations, ou par l'Etat, ou encore par des communes, elles ne courent ainsi aucun risque d'être confondues avec les salaires, et l'ouvrier qualifié ne risque pas de la sorte de voir son salaire baisser, ni le père de famille d'être évincé au profit d'un célibataire.

7. Les allocations familiales doivent être établies progressivement, c'est-à-dire croître proportionnellement à partir du 3^e enfant. Car c'est seulement ainsi qu'il est possible dans bien des cas d'écarter la crainte des lourdes charges de famille. Elles peuvent aussi servir à encourager le développement d'enfants spécialement doués, si elles sont payées jusqu'à la vingtième année, et si, dans certains cas, les caisses de compensations peuvent accorder des bourses d'études.

8. La législation fiscale aussi bien que sociale, de même que la politique douanière, devraient s'inspirer des principes de protection de la famille.

9. En plus des mesures à prendre pour améliorer la situation des familles déjà existantes, d'autres mesures devraient être envisagées pour faciliter la fondation d'un foyer.

10. La protection économique de la famille devrait être autant que possible organisée de manière à encourager les familles saines.

COMMISSION SUISSE POUR LA PROTECTION DE LA FAMILLE.

sont-ils donc accordés plus largement qu'ailleurs ? Je le crois. Mais surtout — et c'est là l'essentiel — ils le sont plus naturellement, étant eux-mêmes la conséquence logique de l'égalité des droits de tous les Finlandais, hommes et femmes. Ils ne sont ni un hommage ni une aumône ; ils sont l'expression d'un état de chose d'autant plus naturel qu'il est plus naturellement juste.

Si les Lottas, chargées de casserolles et de marmittes qui ferment la marche d'un bataillon au retour d'une journée de manœuvres dans la neige, si ces deux députées, l'une socialiste, l'autre bourgeoise assises à côté de la Présidente, ont assumé leur tâche aussi naturellement, aussi sérieusement les unes que les autres, si toutes ces activités féminines créées pour effacer les traces de la guerre fonctionnent

depuis le premier jour sans accroc ; si les femmes ont su s'organiser tout de suite pour faire œuvre utile, c'est bien qu'elles ont depuis longtemps le sentiment de la solidarité, l'habitude du travail en équipe, des vues d'ensemble et le sens des responsabilités. A ces qualités acquises s'ajoutent celles qui sont spécifiquement féminines, l'intuition, le dévouement, la patience.

C'est pendant la guerre que les conséquences de cette égalité ont donné les résultats les plus étonnants. L'opiniâtre résistance de l'arrière, l'incessant, l'immédiat travail de réfection sur tous les points attaqués, la claire conscience de ne faire qu'un avec le front, n'ont pas d'autre origine. Pour qui sait d'expérience ce qu'est la guerre aujourd'hui, aucun préjugé, aucun argument, aucun principe même ne peut tenir contre l'évidence de telles valeurs.

Mais ces valeurs là ne s'improvisent pas. Ce n'est pas lorsque la machine craque qu'on trouve le temps et le moyen de remplacer ou d'ajouter des rouages. Il est sage, il est utile de créer des services féminins auxiliaires en temps de paix. Il est infiniment plus sage, infiniment plus utile de profiter du temps de paix pour mettre les femmes en état d'assumer tous les devoirs et toutes les responsabilités. A l'heure du danger, leur éducation civique faite, elles seront prêtes.

Les droits politiques ne font pas le bonheur des femmes plus que des hommes. Mais ce n'est pas de bonheur qu'il s'agit. Il s'agit de vivre, et pour vivre, il faut que l'organisme entier vive. Il s'agit du rendement maximum de tous les rouages de la machine délicate et compliquée qu'est une nation moderne encore libre de ses actes et maîtresse de sa destinée. Les Finlandais l'ont compris ; il n'y a pas de doute que si l'octroi de ces droits agit encore en certain pas l'opinion publique, la seule possibilité de leur retrait bouleverserait ici l'opinion tout entière.

M. M. SÖDERHJELM.

avec plaisir et intérêt. L'intrigue se déroule autour d'une légende attachée au vieux château d'Aspremont : « Quiconque prononcera le nom de la Dame d'Ormel loin de la pierre qui recouvre son cœur ou son tombeau sera frappé dans ses amours ». Au lecteur de découvrir le mystère de la prédiction. Il sera récompensé de sa peine par une lecture attrayante, agréable passe-temps pour le séjour de vacances. R. G.

Papiers Peints
DUMONT
19 B° HELVETIQUE

officiellement introduites des femmes dans les Conseils municipaux de France. Mais vous n'avez dit avoir entretenu les lectrices du *Mouvement Féministe* de cette question, et il est inutile d'y revenir. Notons seulement en passant que beaucoup d'adhérentes de notre « Union Nationale des Femmes » ont été nommées conseillères municipales.

Oui, mais ce n'est point là tout ce qu'on attendait pour les femmes, que l'on croyait devoir se préparer à user un peu mieux que les hommes du bulletin de vote...

Notre féminisme, voyez-vous, a toujours été surtout un féminisme familial. Si on ne vote pas, nous ne tenons pas expressément au droit de vote, mais nous voulons que la femme puisse participer à l'administration de la chose publique et y apporter ses qualités intrinsèques d'ordre, de propriété morale, de cœur. A la veille de la guerre, en août 1939, j'ai publié un petit livre : *La Femme et ses droits*. Dans le dernier chapitre, ayant pour titre *Les inventeurs d'avenir*, je soulignais le fait que, depuis que l'action féminine peut s'exercer dans la Société, les femmes ont toujours apporté dans les questions sociales, politiques, économiques, le sentiment du cœur maternel, et que, s'il y a des hommes qui ont inventé des avenir pour le monde, comme J.-J. Rousseau ou Karl Marx, avec de vastes plans pour les sociétés futures, il est aussi des femmes qui ont eu des idées d'ensemble fort intéressantes. Je citais M^{me} de Staël, notamment, certaines fondatrices d'ordres religieux, de généraux réformatrices des Etats-Unis. On peut donc imaginer qu'après tous les deuils et les désastres qui se sont accumulés sur le monde mo-